

La politique linguistique de la R.D Congo à l'épreuve du terrain : de l'effort de promotion des langues nationales au surgissement de l'entrelangue

Prof. Jean-Claude Makomo Makita
ISP/Bukavu, RD Congo
makimakomo@yahoo.fr



Synergies Afrique des Grands Lacs n° 2 - 2013
pp. 45-61

Reçu le 20-09-12, accepté le 27-11-12

Résumé : Tributaire des dispositions coloniales, la politique linguistique de la R.D.Congo repose sur la promotion du plurilinguisme. Cependant, l'épreuve du terrain la remet profondément en cause. La présente étude montre que l'interlangue (entrelangue) semble constituer une issue à cette impasse.

Mots-clés : _politique linguistique de la R.D.C., dispositions coloniales, promotions du plurilinguisme, _terrain, entrelangue.

The linguistic Policy of the the DR Congo on a Field Testing: From Efforts for the National Languages Promotion to the Emergence of the Interlanguage

Abstract: Tributary of colonial dispositions, the national linguistic policy of the D.R. Congo is mainly based on the promotion of multilingualism. However, the field testing has deeply questioned such a policy. The present study shows that the inter-language tends to constitute a solution to this issue.

Key-words: The linguistic policy of the D.R. Congo, the colonial dispositions, the promotion of multilingualism, the field (ground), the inter-language.

Introduction

La République Démocratique du Congo présente une situation sociolinguistique à la fois identique à celle des autres pays de la CEPGL et de l'EAC, mais en même temps différente à certains égards. Sa politique linguistique est sans cesse soumise à l'épreuve du terrain et elle en est peut-être même arrivée à l'impasse dans la gestion du multilinguisme, de sorte que son analyse comporte, il nous semble, quelques avantages pour inspirer nos réflexions dans le présent colloque. C'est pourquoi notre communication se propose d'en parler en quatre directions : d'abord sur le type de plurilinguisme propre à la RDC et la politique linguistique appliquée depuis 1960 ; ensuite, sur les obstacles majeurs sur le chemin de ladite politique et quelques défis nés de la réalité du terrain ; également sur l'entrelangue qui est survenue comme voie de sortie incontournable pour la communication entre les nationaux eux-mêmes ainsi qu'entre ces derniers et les non-nationaux ; enfin sur quelques suggestions et perspectives.

1. Type de plurilinguisme propre à la R.D.Congo et politique linguistique appliquée depuis 1960

1.1 Type de plurilinguisme propre à la R.D.C

La situation sociolinguistique de la R.D.Congo est définissable soit du point de vue des langues nationales, soit du point de vue de la langue française. Le premier aspect est l'œuvre des linguistes africanistes congolais. Partant des langues du pays, ces linguistes définissent en des termes clairs l'ordre linguistique de la RDC (1) N. Pour définir la situation sociolinguistique de la R.D.C par rapport à la langue française, nous recourons à Jean-Charles Pochard (2).

Selon ce tableau de Pochard, l'ordre linguistique congolais se présente comme celui du plurilinguisme du type 3 ou « *plurilinguisme à langue dominante minoritaire où le français dans l'Afrique noire dite « francophone » est langue officielle aux côtés de langues nationales ou régionales au statut pouvant varier d'un pays à l'autre* » La position du multilinguisme congolais a beau changé d'appellation selon que l'on se place du côté du français ou des langues nationales, elle est toujours la même, avec une extrême complexité.

Mais, comme le souligne si bien Pochard, les langues nationales ou régionales (ont) un statut pouvant varier d'un pays à l'autre. Qu'en est-il de la R.D.C ? La première contrainte est celle de la connaissance du nombre de langues nationales. Là-dessus, nous n'avons aucune précision. Aucune étude ne peut fournir à nos jours le nombre exact de langues d'obédience congolaise. Même l'ouvrage le plus récent réalisé en 2009 par les linguistes africanistes les plus chevronnés de l'Université de Lubumbashi avec l'appui financier de l'OSISA (Open Society Initiative for Southern Africa), *L'Atlas Linguistique de la R.D.C / Linguistic Map of the DRC*, inscrit son impuissance à trouver le nombre de langues congolaises parmi ses difficultés.

Les auteurs s'en expliquent : (3).

Au-delà de cet argument linguistique, les auteurs de *L'Atlas linguistique de la R.D.C* ont ajouté l'impuissance des locuteurs des langues et dialectes eux-mêmes, qui étaient leurs informateurs, à trancher sur l'identité de leur parler, certains considérant pour langues ce que les autres considéraient comme dialectes et vice versa. Une autre difficulté concerne certaines langues bien congolaises mais parlées dans les pays voisins de la R.D.C, revêtant ainsi le statut de langues régionales. Tel est le cas du Kiswahili parlé au Congo comme langue véhiculaire ou nationale mais aussi en Tanzanie, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Kenya. C'est aussi le cas du lingala et du Kikongo ayant le même statut en RDC mais également parlées au Congo Brazza, en Angola et au Gabon et même en République Centre Africaine. Pourtant d'autres langues congolaises sont parlées dans d'autres pays voisins, mais elles n'ont pas le statut de langues régionales. Tel est le cas du Kinande parlé aussi en Ouganda, du Kinyarwanda parlé aussi au Rwanda, du Kibemba parlé aussi en Zambie, etc. Ceci concerne les langues bantu dont le nombre total varie entre 200 et 300.

Du point de vue du rapport des forces entre toutes ces langues congolaises, les plus petites d'entre elles voient leur rôle s'amenuiser au bénéfice de quatre langues

dominantes intercommunautaires, qui sont devenues, comme nous l'avons dit plus haut, des langues véhiculaires depuis l'époque coloniale et sont aujourd'hui langues nationales. Il s'agit du Kiswahili, du lingala, du Ciluba et du Kikongo. Jusqu'en 1996, le Lingala émergeait et s'imposait de plus en plus comme un « super-véhicule » en tant que langue de la capitale, de la musique congolaise moderne et langue de la mobilité à travers tout le pays. Cependant, avec l'arrivée au pouvoir de (Mzee) du président Laurent Désiré Kabila jusqu'à nos jours, le Kiswahili semble prendre de l'ascenseur à son tour en vrai rival du lingala. Quoi qu'il en soit, aucune langue du pays ne remplace, en rapport de force, le français qui demeure seul la langue officielle du pays, utilisée à tous les niveaux de l'enseignement, dans l'administration, dans le développement et la recherche, et pour s'ouvrir au monde. Nous devons enfin signaler l'importance de plus en plus grande de l'Anglais enseigné au secondaire et dans les options d'anglais de l'enseignement supérieur. Depuis 2004, l'Etat l'a imposé d'abord dans les premières années de toutes les options du supérieur, ensuite, depuis 2010, à tous les niveaux du supérieur. Telles sont en gros les caractéristiques du plurilinguisme en vigueur en RDC.

1.2 Politique linguistique appliquée en R.D.C depuis 1960

a- Politique tributaire de la politique Coloniale belge

La politique linguistique congolaise depuis l'indépendance jusqu'à nos jours est tributaire, d'une part de la politique coloniale belge, et d'autre part du comportement idéologique des dirigeants du pays. Sur le plan de la politique coloniale belge, l'on sait qu'en prenant possession du Congo, les colonisateurs belges ont été confrontés à la complexité linguistique du pays et, dès l'Etat Indépendant du Congo, ils ont affronté ce problème et y ont trouvé des solutions conformes à leurs options en s'adaptant à la conjoncture de chaque période.

Ainsi pendant les 80 ans de la colonisation, l'Administration belge avait mis au point toute une législation et une politique linguistique pour le Congo, une législation et une politique non seulement clairement définies dès le départ, parfois corrigées et complétées par la suite, mais aussi appliquées et suivies à travers toute la colonie. Ainsi les Belges ont pu réglementer, par plusieurs documents officiels, l'utilisation des langues congolaises à l'école et dans la vie socio-culturelle.

Le premier document est une circulaire du 1^{er} Juillet 1895. Le deuxième document est la circulaire du 06 août 1895. Le troisième document est la convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo signée le 26 mai 1906. Le quatrième document, c'est la Charte Coloniale ou « *loi sur le gouvernement du Congo* », promulguée le 18 octobre 1908 qui reconnaît l'égalité entre les deux langues officielles belges, mais le français restera en pratique la seule langue officielle de la colonie. Sans être explicite en ce qui concerne les langues congolaises, la Charte Coloniale en réglemente l'utilisation. (4).

Le Cinquième document est constitué de la circulaire du 24 mai 1912 qui rappelle aux fonctionnaires de la colonie la nécessité de connaître les dialectes indigènes en vue de s'adapter aux réalités du Pays. Quant au français, déjà langue officielle de facto, il devient légalement langue officielle à la suite de

la promulgation de la loi du 28 juin 1936 réglementant l'emploi des langues en matière administrative.

La commission Franck met au point un programme d'enseignement promulgué en 1925. Ce programme retient 4 langues d'expansion : Ciluba, Kikongo, Lingala et Swahili considérés comme langues de communication et de grande diffusion entre personnes de langues maternelles différentes. La seconde catégorie est celle des langues locales à ne pas confondre avec les langues maternelles. Les langues locales sont celles « qui sont parlées par un nombre considérable de personnes et dont l'importance justifie l'impression de manuels classiques (scolaires) spéciaux et la formation d'un enseignant en ces langues. C'est le cas des langues comme le Lomongo, le Ngbandi à l'Equateur; l'Azande et le Kilendu pour la Province Orientale ; le Mashi et le Kinande au Kivu ; le Kibemba et le Kilunda au Katanga ; le Tetela au Kasai et le Kiyombe au Bas-Congo. Selon la réglementation de ce programme, la langue d'enseignement à l'école primaire et dans les écoles spéciales (écoles de moniteurs, de candidats commis, écoles professionnelles) est la langue du milieu d'implantation de l'école mais de préférence une langue d'expansion...

En ce qui concerne le français, il est langue d'enseignement pour ceux qui continuent leurs études secondaires en particulier dans les petits séminaires et les noviciats des frères dits indigènes. Ainsi apparaît la tendance au bilinguisme scolaire français- langues congolaises qui se poursuit durant la période allant de 1926 à 1948.

En 1958, un nouveau programme appelé « programme métropolitain » n'a pas remis en question les dispositions de «48» en matière des langues congolaises à l'école primaire. Ce nouveau programme a touché surtout l'enseignement secondaire qui s'est purement et simplement calqué sur le programme belge.

En résumé, la politique linguistique belge au Congo se réduit à ceci :

- d'abord, laisser se développer toutes les langues vernaculaires ou langues ethniques du pays et les utiliser dans le cadre de l'évangélisation ;
- ensuite, privilégier quelques unes à vocation régionale pour servir de langue de contact inter-ethnique et de véhicule de l'enseignement pendant les premières années de scolarisation ;
- enfin, enseigner le français à une petite minorité sélectionnée, appelée à travailler aux côtés des Autorités belges comme auxiliaires subalternes. Cette politique était jugée rétrograde par des « évolués » congolais de la tendance francisante qui revendiquaient un enseignement généralisé du français en français. Leur réaction sera traduite en acte deux ans après l'indépendance du pays.

b. Politique linguistique de 1960 à nos jours

Contrairement à l'idéologie coloniale qui a donné lieu à une législation caractérisée par une politique linguistique faite d'actions concrètes en faveur des langues vernaculaires et véhiculaires, l'idéologie post-coloniale est à la base d'une législation marquée par l'absence d'une politique linguistique claire. Celle-ci est plutôt faite de recommandations et de résolutions, sans vraiment

d'actions concrètes. Bref, la politique linguistique depuis l'indépendance jusqu'à nos jours est tributaire du comportement idéologique des dirigeants du pays. Ce comportement semble avoir évolué en trois temps : *le temps du « rattrapage », le temps de la remise en question ou du changement révolutionnaire et le temps de la conciliation »* (NYEMBWE-NTITA, 1984, 164).

2. 1960-1965 : le temps du rattrapage

Le pays indépendant est marqué par la philosophie politique tributaire de la dernière réforme du programme colonial, en ce sens qu'elle consiste à combler le retard que le pays accuse dans tous les domaines de l'instruction et de la formation, donc une conscience du retard. L'école de type colonial et occidental fonctionne avec des programmes conçus à la hâte par les experts de l'UNESCO. Le français est conçu comme seule langue de l'avenir, la langue du développement. C'est dans cette logique que l'on supprime l'emploi et l'enseignement des langues congolaises à l'école. Le début de l'indépendance démarre donc par une politique linguistique scolaire traduite par l'ordonnance n°174 du 17 octobre 1962 supprimant l'enseignement des et en langues nationales à l'école primaire et généralisant le français comme le souhaitaient les « évolués » congolais à la fin de la colonisation.

Comme on peut le constater, dès le lendemain de l'indépendance, on abandonne la politique linguistique jusque-là en vigueur. On inaugure une nouvelle politique, celle du « rattrapage » qui met malheureusement fin au long processus de revalorisation des langues congolaises observée pendant 50 ans de colonisation belge. Plusieurs conférences des responsables de l'Education ont émis en vain des vœux et formulé des résolutions. Rien n'a changé à la situation des langues nationales.

3. 1965-1976 : le temps de la « remise en question » ou du changement « révolutionnaire »

Depuis le 24 novembre 1965, un nouveau régime s'installe. C'est celui de Mobutu ou 2eme République qui amène une profonde et radicale remise en cause du système de « rattrapage » et prône la philosophie du recours à l'authenticité qui cherche essentiellement à recouvrer sa personnalité, et partant la promotion des langues nationales. En 1967, MABIKA Kalanda publie *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, ouvrage qui présente une nouvelle lecture de la réalité politique socio-culturelle du pays, après l'euphorie de 1960 et les désillusions qui suivirent l'indépendance. Le livre contribue au renforcement du mouvement de prise de conscience d'être et de compter sur soi.

C'est dans ce contexte que la première session de la commission de Réforme de l'Enseignement primaire et secondaire tenue du 20 février au 1^{er} mars 1968, estimant que la langue est l'élément essentiel de la culture d'un peuple, reconnaissant que la langue véhiculaire de l'enseignement doit être celle que l'enfant et le maître connaissent, souhaite que l'initiation à la langue française commence dès la 2^e année primaire. En 1972, le premier congrès ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) tenu à Kinshasa (Kinshasa -N'sele du 21 au 23 mai) avait pris une résolution claire (°).

Le temps de la remise en question, de la philosophie du recours à l'authenticité a trouvé son couronnement sur le plan linguistique en 1974, année qui à juste titre, peut être appelée *l'année linguistique du Congo-Kinshasa*. C'est d'abord l'année de la tenue du premier Séminaire National des Linguistes du Congo à Lubumbashi. C'est aussi l'année de la décision de l'Education nationale de réintroduire les langues nationales à l'école.

Le premier Séminaire National des Linguistes du Congo se termine par la création de la société Congolaise des linguistes (SOCOLIN). Il définit la promotion des langues congolaises comme un effort pour que les langues congolaises occupent dans la vie nationale la place qui leur revient. L'objectif général de cette promotion, c'est l'affirmation de l'identité culturelle sur le plan linguistique. Quant à l'objectif spécifique, c'est l'élévation des grandes langues du pays au statut des langues modernes pouvant véhiculer toutes les sciences et techniques modernes. Plusieurs résolutions avaient été prises : sur la promotion des langues congolaises, sur l'étude des littératures congolaises, sur la standardisation et l'uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales congolaises, sur l'enseignement du français et de l'anglais.

Le second événement d'ordre linguistique en 1974, c'était la réintroduction et l'utilisation des langues nationales à l'école. Rompant avec le programme de 1962-1963, après le constat de la catastrophe pédagogique due à l'usage exclusif du français, encouragé par l'activité de sensibilisation et de promotion entreprise par la Société Congolaise des Linguistes, aidé par la politique du recours à l'authenticité, le Département (ou Ministère) de l'Education Nationale procédait à une petite réforme des programmes. Il réintroduit les langues nationales (Ciluba, Kiswahili, Kikongo et Lingala) aux degrés élémentaire et moyen de l'enseignement primaire.

Cette décision qui n'avait été consacrée par aucun arrêté départemental (ou ministériel) n'excluait pas le français qui était introduit à partir de la 3^{ème} année primaire. C'est la circulaire du 31Août 1976 qui consacra ce bilinguisme en introduisant l'usage exclusivement oral du français durant les deux premières années du primaire. Le Département est alors dirigé par le linguiste Mbulamoko Nzenge. Le programme de 1974-1976 rappelle beaucoup celui de 1948 tout en innovant sur le plan méthodologique. Mais ce programme a été mal appliqué. Ce qui amène à la troisième et dernière sous-période d'après l'indépendance.

4. 1974 à nos jours : le temps de la « conciliation ».

La tendance à la « conciliation » apparaît plus nettement après la « révolution Zaïroise ». Les failles et erreurs de l'idéologie révolutionnaire ayant éclaté au grand jour, les reflexes de conservatisme ressurgissent. Les données de cette idéologie sont réunies : on « dézaïrianise » l'économie, on rétrocède les écoles confessionnelles jadis placées sous la tutelle de l'Etat.

De la suppression du français au niveau élémentaire de l'école primaire, on passe à sa réintroduction sous forme orale, sa suppression à ce niveau de l'enseignement ayant été perçue comme une des erreurs de la révolution zaïroise mais, depuis la réintroduction, en 1976, du français oral dans les

dernières années du primaire, les partisans de la langue française ont interprété ce bilinguisme au profit du français et ne se sont pas empêchés d'opérer un retour en force du français dès la première année, ce qui était contraire aux instructions du Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour qui la langue d'enseignement au premier degré primaire est l'une des quatre langues nationales. Certaines directives actuelles du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire tendent plutôt à renforcer la position du français au détriment des langues nationales.

Au-delà de ce qui s'est passé en 1976, aucune initiative sérieuse n'a été prise pour rendre manifeste l'existence d'une réelle politique linguistique en RDC. A un moment ou à un autre, on constate des résolutions, des recommandations, des lois et des instructions exprimant une volonté politique dans les pratiques linguistiques au pays, sans qu'elles donnent lieu à une politique linguistique. Nous pouvons signaler quelques indications qui rentrent toujours dans les dispositions arrêtées déjà en 1948 :

- 1986 : Promulgation de La Loi Cadre de l'enseignement national. L'article 120 stipule : « *les langues nationales ou la langue du milieu de l'enfant et le français sont des langues de l'enseignement normal. Les modalités d'utilisation et d'enseignement des ces langues sont déterminées par voie réglementaire* »

- 1992 : La Conférence Nationale Souveraine (C.N.S) prend un acte portant réhabilitation des langues nationales et leur utilisation dans le système éducatif. Les recommandations sont autant de propositions concrètes en vue de définition d'une politique linguistique et d'une stratégie relative à la promotion des langues nationales. Le projet de constitution qu'elle adopte stipule en son article 2 que les langues officielles de la nouvelle République sont : le français, le Kikongo, le Kiswahili, le lingala et le Ciluba.

- 1996 : les Etat généraux de l'éducation, tenus du 19 au 26 janvier 1996 adoptent le projet du nouveau système éducatif. Celui-ci définit 10 orientations fondamentales devant assoir le système éducatif. Parmi celles-ci figure l'intégration des valeurs culturelles nationales, dont les langues du pays. Ces résolutions et recommandations s'inspirent du schéma tracé par la CNS (Conférence Nationale Souveraine) en 1992.

- 2003 : la Constitution de la transition de la République Démocratique du Congo consacre le français comme langue officielle à côté des langues nationales que sont le Kikongo, le lingala, le Kiswahili, et le Ciluba.
La réforme de 2003 appelée PADEM (Pacte de Modernisation de l'Université Congolaise) introduit l'utilisation de l'anglais dans toutes les options du supérieur.

- 2006 : La Constitution de la République Démocratique envisage un acte sur l'ordre linguistique du pays, en son article 1^{er}, alinéas 8 à 10. (6).

Toutes ces résolutions ne donnent lieu à aucune politique linguistique à appliquer. L'enseignement, les organisations scientifiques et culturelles se contentent de respecter les textes légaux, mais ils prennent chacun leur direction en ce qui concerne l'application. Certes, l'éducation constitue un des cinq chantiers du pays. Cependant, les langues n'y figurent pas de manière explicite.

5. Obstacles majeurs sur le chemin de la politique linguistique congolaise et défis nés de la réalité du terrain

Après les idées avancées ci-dessus, l'on comprendra pourquoi nous ne parlerons plus d'une politique linguistique congolaise, car elle n'existe plus au-delà des années 80. Nous parlerons plutôt de la volonté politique de promotion des langues congolaises, qu'expriment divers actes législatifs arrêtés sans arrêt. La réalité du terrain indique clairement que ces arrêtés sont relativement infléchis vers l'échec si l'on considère la situation du terrain, c'est-à-dire les compétences communicatives des Congolais à gérer le bilinguisme prôné par la volonté politique. En attendant les statistiques crédibles sur l'aptitude réelle des Congolais à utiliser le français à communiquer réellement ou les langues congolaise, deux hypothèses nettes frappent tout observateur linguiste ou non sur les capacités des Congolais à communiquer réellement dans le bilinguisme en vigueur : d'abord qu'un effectif en réduction perpétuelle fait encore preuve d'une maîtrise réelle du français ; ensuite que le plus grand nombre des Congolais ne maîtrisent aucune des langues congolaises, qu'elles soient nationales ou maternelles. Quels sont les obstacles majeurs qui sont à la base de ce bilan négatif ?

5.1 Obstacles majeurs à la réalisation de la volonté politique sur l'ordre linguistique en RDC

En attendant une étude appuyée par des statistiques, notre propre observation, appuyée par quelques études déjà réalisées par des linguistes et autres spécialistes (cas du colloque organisé à Kinshasa du 11 au 16 mars 1985 sur l'utilisation des langues nationales dans l'éducation et la vie socio-culturelle) nous amène à relever 5 obstacles majeurs à la réussite de la volonté politique sur l'ordre linguistique en RDC. Il s'agit des aspects suivants :

- L'insuffisance toujours croissante de la formation linguistique et langagière des enseignants du primaire et du secondaire ;
- La position affective des Congolais vis-à-vis des langues maternelles.
- Le prix à payer de chaque type de langues par rapport à son rôle ;
- La rupture totale entre langue pratiquée dans la vie quotidienne et la langue scolaire ou académique (en enseignement supérieur).
- La croyance générale des gestionnaires et politiques congolais que l'utilisation quotidienne et la maîtrise des langues nationales suffit même pour des fins techniques, scientifiques et tous les autres secteurs de la vie socio-culturelle.

a) Insuffisance toujours croissante de la formation linguistique et langagière des enseignants du primaire et du secondaire

La RDC n'est pas dépourvue des structures de formation de ces types d'enseignants. L'école secondaire dispose de la section dite pédagogique (six ans de formation dont 4 de spécialisation) dont les finalistes sont destinés à enseigner au primaire. Chaque année scolaire, le plus grand nombre de diplômes d'Etat proviennent de cette option. Toutefois, environ 90 % de ces produits s'orientent ailleurs que dans l'enseignement primaire qui se trouve toujours entre les mains d'anciens enseignants dont la plupart aurait dû déjà prendre la retraite.

Les conditions de paiement de ces enseignants (tantôt une prime modique des parents tantôt un salaire aussi modique de l'Etat) n'encouragent pas à plus d'efficacité dans l'enseignement. Les guerres ayant vidé les écoles de livres et de matériels didactiques, l'enseignement a du mal à se réaliser dans des conditions idéales. Les milieux ruraux sont plus victimes de ces conditions que les villes. En outre, pour faire face à la croissance démographique, l'Etat et les individus ont multiplié les écoles dont les infrastructures ne permettent pas toujours un enseignement idéal. Sans livres nécessaires, sans recyclage des enseignants, le niveau langagier des élèves du primaire est loin de satisfaire les attentes, particulièrement en français.

Pour l'école secondaire, la RDC dispose d'un nombre élevé d'Instituts Supérieurs Pédagogiques destinés à former les enseignants de ce niveau. Chaque année, ces établissements donnent des diplômes à un grand nombre de ces finalistes. Malheureusement, ces derniers prennent le chemin des pays voisins à moins qu'ils ne s'orientent dans les ONG. Difficile de dire combien choisissent d'aller enseigner dans les écoles en milieux ruraux. Même les villes ne les utilisent pas beaucoup. On y trouve plutôt comme enseignants quelques finalistes des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) qui les abandonnent souvent après leur diplômation. Les livres et les manuels faisant généralement défaut, le niveau des élèves du secondaire en français est en général à plaindre, sauf quelques exceptions, particulièrement de la part des élèves provenant de bonnes écoles privées de la ville.

Finalement, au fil des années la formation langagière et linguistique des enseignants du primaire et du secondaire devient de plus en plus insuffisante, et partant celle des élèves. Les performances en français à ce stade suscitent plus d'interrogations que de satisfaction.

b) La position affective des Congolais vis-à-vis des langues dites maternelles

Il ne s'agit pas ici de quatre langues dites nationales : le Ciluba, le Kiswahili, le Lingala et le Kikongo. La position affective négative frappe plutôt les langues dites maternelles qui occupent le bas de l'échelle dans le rapport de force entre les langues en usage au Congo. Il s'agit donc des idiomes ou langages (peut-être dialectes) qui servent de communication entre les membres d'une même communauté. Ces langues sont utilisées surtout en milieux ruraux pour l'intégration des membres. Mais, dès que ceux-ci quittent leur communauté, ils préfèrent privilégier la langue nationale en usage dans leur région estimant jouir ainsi d'un peu plus de prestige dans leur communauté. Ces gens préféreraient parler en langue nationale, face à leurs frères parlant la langue maternelle, s'estimant ainsi supérieurs à ces derniers. Ainsi les langues dites maternelles se meurent progressivement de leur mort. En terme de prestige, c'est le français qui occupe la première place, mais le Lingala est souvent utilisé par les hommes d'affaires qui s'y réfugient face aux « intellectuels » parlant le français sans avoir les mêmes moyens qu'eux. Au sein même des communautés parlant les idiomes, l'enseignement étant donné en langue nationale, le recours à ces idiomes est un signe de petitesse sociale. Les gens de la classe parlent au moins en langue nationale. Le résultat est que les locuteurs mélangent les parlers à la fois pour s'identifier par rapport à la communauté (surtout dans les mutuelles tribales) et pour plus de prestige par rapport à d'autres langues connues, surtout le français.

c) Le prix à payer de chaque type de langues par rapport à son rôle

La Constitution de la RDC de 2006 classe les langues utilisées au pays en trois catégories et spécifie le statut de chaque type de langues. (7)

L'Etat lui-même place le français en tête de la liste. Le français est au Congo la langue officielle parce qu'il exerce certaines fonctions tenues pour supérieures, telles que les fonctions politique, juridique, administrative, scientifique, technique, didactique. Cette position lui donne toutes les chances de promotion. Si l'Etat peut disposer d'un certain budget, c'est d'abord pour la maîtrise du français qu'il peut être affecté. Malheureusement, la baisse à tous les niveaux est si sensible que la France a initié le projet CESAM pour relever le niveau du français en RDC.

La deuxième place est celle des langues dites nationales. Elles ont l'avantage de délimiter le pays en quatre zones linguistiques de grande intelligibilité. Il s'agit, rappelons-le, du Ciluba, du Kikongo, du Kiswahili et du Lingala. Ces langues jouissent de la reconnaissance officielle et la C.N.S a même levé l'option de les élever au niveau officiel. En attendant, la Constitution actuelle promet de les promouvoir. Le chemin de la promotion est déjà opérationnel car aujourd'hui, toutes ces langues sont utilisées dans l'animation de nouveaux programmes au niveau des radios et télévisions publiques et privées, aux niveaux des communautés religieuses ainsi qu'au niveau des animateurs politiques et des ONG.

La dernière catégorie est celle des autres langues du pays » que la Constitution promet de protéger, on ne sait contre quoi. Leur fonction sociale est essentiellement d'intégration : la fonction du groupe ou d'identification. En certain contexte, ces langues ont un rôle positif de reconnaissance et qui peut aider soit à trouver un emploi, à réussir à un concours ou à un examen. On parle ces jours des « points ethniquement transmissibles » en milieux universitaires. Toutefois, ces mêmes langues exposent leurs locuteurs au rejet de la part des locuteurs d'autres langues qui leur sont parfois hostiles.

Dans la réalité, le Congolais n'arrive pas toujours à maîtriser tous ces types de langues. Il s'attachera davantage à celui qu'il maîtrise le mieux ou à celui qui lui donne les meilleures possibilités de communication. On le voit souvent lorsqu'il faut choisir la langue d'expression dans un procès au tribunal.

d) Rupture totale entre langue pratiquée dans la vie quotidienne et langue scolaire ou académique (en milieux universitaires)

La RDC n'est pas un pays comme la Belgique, la Suisse ou le Canada où le français a le statut de langue première pour un grand nombre de locuteurs. Mais certaines familles ont fait du français leur langue première, bien que minoritaires. Pour le gros des Congolais, la langue pratiquée dans la vie quotidienne est essentiellement une des langues nationales, exception faite de quelques familles en milieux ruraux. Avec l'insuffisance langagière et linguistique enregistrée dans l'enseignement primaire et secondaire, où même les enseignants se réfugient rapidement dans la langue nationale après

l'enseignement c'est bien celle-ci qui s'impose comme langue quotidienne en milieu scolaire ou universitaire, y compris pour les enfants qui pratiquent le français comme première langue en famille. Le résultat est que le français n'est pratiqué que dans l'auditoire ou dans la classe. En dehors, c'est le règne de la langue nationale et parfois même dans les espaces d'enseignement, lorsque les apprenants doivent échanger entre eux. Ainsi la compétence de communication en français se révèle compromise, la langue pratiquée dans la vie quotidienne envahissant les milieux scolaires et universitaires. Certains parents, croyant que leurs enfants habitués à parler le français en famille font de même à l'école ou à l'université, sont souvent surpris de les trouver parlant la langue nationale dans ces milieux! Ainsi, contrairement aux attentes du politique qui privilégie le français dans la constitution, la réalité quotidienne impose de nos jours les langues nationales même sur des espaces où elles sont inattendues.

e) Croyance générale des gestionnaires et politiques congolais que les langues nationales sont à même de traduire sans effort des fins techniques, scientifiques, et tous les autres secteurs de la vie socio-culturelle

Toutes les réformes des programmes scolaires enregistrées en RDC ainsi que les actes législatifs réalisés par les politiques sur les langues fixent toujours à deux ans du primaire l'apprentissage dans les langues nationales. Même la réforme la plus radicale réalisée dans la philosophie révolutionnaire parle du Kikongo, Kiswahili, Ciluba et lingala, juste aux degrés élémentaires et moyen de l'enseignement primaire. L'implication d'une décision pareille est que ces langues étant pratiquées quotidiennement, les locuteurs n'auraient pas de peines à les utiliser dans toutes les fins de la vie. Et le premier Séminaire National des Linguistes du Congo ayant défini la promotion des langues congolaises ont parlé de cette promotion comme un effort pour que les langues congolaises occupent dans la vie nationale la place qui leur revient. L'objectif général qu'ils ont assigné à cette promotion, c'est l'affirmation de l'identité culturelle sur le plan linguistique. Quant à l'objectif spécifique, c'est l'élévation des grandes langues du pays au statut de langues modernes pouvant véhiculer toutes les sciences et techniques modernes. Voilà pourquoi, aucun effort pour les étudier dans tout le primaire et tout le secondaire et à l'université n'est envisagé. Certes, des départements des langues et littératures africaines existent aussi bien à l'université que dans les Instituts Supérieurs Pédagogiques. Mais ces départements ne forment que des linguistes et des didacticiens des langues. Ils ne travaillent nullement pour renforcer la compétence communicative ni scientifique des locuteurs des langues africaines.

Le résultat est que les Congolais sont obligés de recourir au français pour traduire les concepts et les réalités scientifiques, techniques et autres, car c'est seulement en français qu'ils les apprennent. En même temps, ils sont obligés de recourir aux langues africaines pour traduire certaines réalités culturelles qu'ils n'ont pas apprises en français. Peuvent-ils faire autrement ?

Il est donc clair qu'avec des enseignants et des élèves avec une formation linguistique et langagière toujours décroissante dans le primaire et dans le secondaire, et partant avec des étudiants de même profil à l'université ; avec

la rupture totale entre langue pratiquée dans la vie quotidienne et langue scolaire ou académique ; enfin avec l'insuffisance des langues nationales ou maternelles à traduire au niveau où elles sont connues, les réalités techniques et scientifiques, administratives et autres, ou l'insuffisance pour le français à traduire certaines réalités culturelles congolaises, l'on ne peut être surpris de constater que les Congolais ne maîtrisent pas correctement les codes de langues qu'ils parlent. Leurs discours lors des rencontres politiques, culturelles ou autres sont très révélateurs à ce sujet. Sauf ceux qui ont été formés en français jusque dans les années 80 et quelques exceptions de nos jours, beaucoup sont incapables de s'exprimer couramment en français ou dans une langue congolaise en respectant correctement les contraintes de leurs codes. Autant dire que la réalité a suscité des défis sur le chemin de la volonté politique sur l'ordre linguistique en RDC. Nous parlerons de ces défis dans les lignes qui suivent.

5.2 Défis nés de la réalité du terrain

La réussite de la politique linguistique congolaise, ou du moins de la volonté politique sur le bilinguisme en RDC, doit résoudre un certain nombre de défis que lui impose le terrain. Notre observation nous a permis d'en dégager cinq, sans être exhaustif : la polyglottie obligatoire pour chaque Congolais ; l'enseignement et la pratique quotidienne de toute langue comme vecteurs de maîtrise de son code ; la seule pratique d'une langue congolaise comme seul facteur pour communiquer les réalités scientifiques techniques, culturelles, etc. A cette disposition, ajouter la connaissance de l'anglais, donc 4 langues obligatoires ; enfin réussir une politique linguistique sans budget.

a) Polyglottie obligatoire pour chaque congolais

Tout Congolais est tenu à avoir une langue maternelle. Il doit ensuite étudier dans une langue nationale et doit poursuivre le reste des études en français. Il est donc contraint à cultiver rigoureusement la pratique des plusieurs langues. Telle est la première contrainte à laquelle doit répondre la politique linguistique de la RDC si elle tient à réussir.

b) Enseignement et pratique quotidienne de toute langue suffisants pour en maîtriser son code

Tel devrait être la condition à respecter conformément à la vision politique de la RDC sur les langues. Pourtant, pareille vision n'est imaginable pour ce pays où l'on n'enseigne pas les langues maternelles et où les langues congolaises ne s'apprennent que jusqu'aux deux premières années élémentaires. La vision politique espère faire connaître les codes des langues grâce à l'enseignement du français et à la pratique quotidienne des langues nationales !

c) Transmettre les réalités techniques, scientifiques et socio-culturelles par les langues locales simplement pratiquées

Ce défi est difficile à relever. La volonté politique doit envisager plutôt un effort d'apprentissage des langues congolaises à tous les niveaux et avec toutes ces réalités intégrées. Sinon, c'est illusoire d'espérer réussir rien que par la pratique comme c'est le cas jusque-là.

d) Obligation supplémentaire de l'anglais

Au-delà de trois langues au minimum requises par la politique linguistique congolaise, l'instruction n°14 du Ministère de l'enseignement supérieur ajoute l'obligation de connaître l'anglais à tous les niveaux de l'enseignement supérieur pour des raisons d'ouverture au monde et d'adaptation au progrès et à la recherche. Autant dire que la vision politique impose à tout Congolais bien formé de connaître un minimum de quatre langues. C'est donc une gageure !

e) Ordre linguistique national sans budget

Toute la politique linguistique de la RDC n'est basée sur aucun budget. Réussir pareille vision n'est ni plus ni moins qu'un défi.

Tout ceci a pour résultat une impasse à la fois de la politique linguistique et de la volonté politique sur l'ordre linguistique en RDC. C'est aussi une impasse pour réaliser une compétence communicative idéale chez les Congolais. Il s'avère qu'en réalité, aucun code des langues congolaises n'est maîtrisé. Même celui du français échappe à un très grand nombre de Congolais, excepté peut-être ceux qui ont appris cette langue jusqu'aux années 80 et à quelques exceptions de nos jours. La réalité est qu'on a de plus en plus du mal à maîtriser le français et les langues congolaises. L'anglais ne fait que renforcer l'impasse, excepté pour ceux qui l'apprennent dans les options y afférentes de l'Université et des Instituts Supérieurs Pédagogiques et dans des centres spécialisés. Pourtant, les Congolais doivent communiquer. Le terrain montre que, pour ce faire, l'entrelangue a surgi.

6. Entrelangue pour en sortir

La contrainte de maîtriser plusieurs langues inhérente au plurilinguisme de la RDC n'est pas sans conséquence sur la compétence communicative des Congolais. Connaître obligatoirement 4 langues au moins n'est pas donné à tout le monde. En plus, nous avons vu plus haut que le niveau de connaissance du français est en déficit perpétuel et que la connaissance des langues congolaises est empirique. A cet amalgame de codes s'ajoute l'anglais. Ils sont donc rares les Congolais qui maîtrisent tous les codes. Mais pour le gros, le refuge est dans l'entrelangue ou l'interlangue pour s'en sortir et réussir un échange courant.

Dans les palabres de tous genres, dans les débats sur la dot, dans les meetings politiques, dans les campagnes d'évangélisation, ou dans toute adresse au public, dès qu'on doit parler en langues congolaises, le Congolais parle toujours une langue hybride. Une étude menée au Nord-Kivu sur les interactions-verbales en français chez les Banande nous a permis de découvrir un énoncé comme celui-ci : « *Tahie, si nili aller kule bakaniyebisa que ule mista alishadayée* » Dans la campagne électorale 2011, un candidat respectable a déclaré à son auditoire : « *Je voulais vous dire que, nili décider personnellement, kukua Candidate kwani namutumainia Mungu na na esperer nitafaulu kwa kombo ya Jesus* ». Les deux énoncés ci-dessus sont des phrases. Mais en quelle langue sont-ils réalisés ? On y trouve du français, du kiswahili, de l'anglais, du kinande et du lingala, donc une véritable macédoine linguistique que nous avons appelées « *entrelangue* » ou « *interlangue* ».

Le concept de l'interlangue ou « entrelangue » provient de l'allemand « lernesprach » créé par K. Vogel (1995, original 1990). Il a pour définition « un état intermédiaire entre la langue source et la langue cible (les langues cibles) (voir A. GEIGER-JAILLET, 1998,244). Selon les théories, cet état répond à des critères parfaitement linguistiques. On peut donc étudier l'interlangue comme une langue.

En principe, on parle d'entrelangue pour parler de la situation sociale de contact entre deux langues qui ont des fonctions différentes, par exemple une langue « formelle » et une langue « privée ». Ce phénomène donne lieu à des situations de *tension linguistique* généralement caractérisées par l'apparition des variétés « hautes » et « basses » de la langue. Dans ce cas, l'interlangue est un état de passage qui peut se fossiliser ou non en fonction des circonstances.

Mais l'interlangue c'est aussi une langue hybride qui provient de la transformation de la première langue par interférence, emprunts ou translittération de certains noms et leurs nombres, ou par contamination. C'est ce sens que nous avons retenu. Les critiques littéraires l'utilisent pour désigner la langue du roman africain qui emprunte au français et à une ou plusieurs langues africaines. Ce qui représente le texte comme un tout ou « un phénomène plurilinguistique, plurilingual, plurivocal » (Bakhitine, 1978, 87). Il se produit un processus de transcodage et de reformulation qui produit une nouvelle langue hybride.

Notre propos n'est pas d'étudier ce phénomène dans ses détails. Nous voulons plutôt montrer que l'interlangue ou l'entrelangue est la langue que le Congolais invente pour répondre au besoin de communication avec ses compatriotes ou avec des étrangers, ceux-ci pouvant connaître un aspect ou un autre de l'énoncé. En fonction des traits linguistiques dominants, elle peut porter un nom précis. On parlera par exemple du franco-nande en fonction des langues mixées. On parlera aussi du franco-swahili-lingala comme on parle du camfranglais pour le mixage d'une langue camerounnaise, de l'anglais et du français. Pour le Congo, on parlera globalement du Congolo-franglais par exemple. On variera le nom en fonction des langues mixées. Le recours aux emprunts par rapport aux langues des pays voisins peut enrichir l'entrelangue construite. Le Kiswahili et le Lingala, le Kikongo, le Ciluba et même les autres langues congolaises recourent abondamment à la translittération de certains noms et de leurs nombres. Tels sont par exemple les mots comme « porte », « dale », « marto », « carte », « gouverneur, shambre sont translittérés du français. D'autres sont translittérés à partir des langues originales, comme par exemple « sekele », hini, zerete, etc. Ce procédé peut aider à éviter d'apporter des noms locaux pour des réalités scientifiques, ethniques ou autres qui n'existent pas dans les langues congolaises ou des noms français ou anglais pour des réalités congolaises sans équivalents en ces deux langues. Peut-être, même sans effort du linguiste, le Congolais aura-t-il résolu l'impasse que lui créent le plurilinguisme officiel et le manque de politique linguistique. Mais le linguiste peut contribuer très positivement à renforcer cette nouvelle langue insolite pour une meilleure intégration. Tel est l'espoir de notre article. Venons-en aux suggestions et perspectives.

7. Quelques suggestions et perspectives

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, la RDC présente une situation sociolinguistique à la fois identique à celle des autres pays de la CEPGL et de l'EAC, mais en même temps différente à certains égards. Après l'exposé de sa politique linguistique ou plutôt du manque de politique linguistique, force nous est de dégager en ce volet quelques suggestions et perspectives susceptibles d'alimenter nos réflexions.

7.1 De la politique linguistique

On a vu que la RDC a connu une politique linguistique coloniale rigoureuse et bien gérée, avec des moyens appropriés. L'on a vu aussi que depuis l'indépendance, elle a connu une politique linguistique montée par les nationaux de 1960 à 1980. Dès lors, il n'y a plus que d'actes traduisant la volonté politique sur l'ordre linguistique mais qu'aucun budget n'y a été affecté. Le résultat est le déficit linguistique croissant chez les Congolais. Alors que de par le système colonial et celui du début de l'indépendance, la RDC était réputée deuxième pays francophone du monde, de nos jours, ce qualificatif ne lui est plus accordé que par diplomatie. La réalité est devenue tout autre.

Cette situation n'est pas sans suggestions et perspectives. En effet, les pays de la CEPGL et ceux de l'EAC ont connu ou ont encore une politique linguistique. La gestion de celle-ci ne manque pas d'incertitude. Nous ignorons à ces jours quel budget est consacré à la promotion de l'ordre linguistique. S'il n'y en a plus, comme en RDC, nous parions que le déficit linguistique doit y être identique, peut-être avec moins de conséquence, le nombre de langues n'y était pas le même. La politique linguistique avec un budget approprié y demeure une perspective à réaliser.

7.2 De la hiérarchie des langues

L'on a vu que les langues pratiquées au Congo n'ont pas le même rapport des forces. La constitution de 2006 stipule que le français est la langue officielle. Elle lui réserve une place privilégiée réservant son rôle à des fonctions supérieures. Elle établit ensuite quatre langues nationales : le Ciluba, le kiswahili, le kikongo et le lingala, et s'engage à les promouvoir. Alors que le français est étudié de manière systématique à tous les niveaux de la formation, les langues nationales sont plutôt apprises de manière empirique. Enfin, la Constitution de 2006 mentionne « les autres langues du Congo » et s'engage à les protéger. Ce dernier type de langues est également appris de manière tout aussi empirique et l'attitude affective des Congolais les met plutôt dans une zone où il est menacé de disparition. Il en résulte un manque de connaissance des codes des langues du pays.

Cet état de choses suggère aux Etats de la CEPGL et de l'EAC la nécessité de promouvoir de manière égale les langues dites officielles et les langues nationales en abandonnant les langues autres à une pratique empirique. Cette stratégie évitera aux habitants d'ignorer les codes des langues pratiquées.

Conclusion

Le manque de maîtrise des codes des langues pratiquées et l'obligation d'être polyglotte pour tout Congolais ont eu pour conséquence l'impossibilité pour une personne d'utiliser correctement une langue congolaise pour échanger avec ses compatriotes. Pour s'en sortir, chacun recourt à l'entrelangue dont la configuration est non seulement étrange mais hétérogène.

L'expérience que nous avons vécue en parcourant les pays voisins du Congo nous a donné la conviction que, même là, c'est l'entrelangue qui aide les gens à s'entretenir de manière intelligible avec les compatriotes ou avec les non-compatriotes. Les linguistes peuvent-ils aider à structurer cette entrelangue pour dégager une structure utilisable par tous ? La nécessité d'intégration socio-culturelle et scientifique aidera à un moment ou à un autre à révéler l'option à suivre. Mais quelle qu'elle soit, sans budget approprié, vive l'entrelangue !

Références bibliographiques

Constitution de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, KAS/ LINELIT, 2006.

Geiger-Gaillet A., 1997, « *De l'apprentissage précoce aux approches plurilingues, quelles légitimités ?* », in *Les linguistiques appliquées et les sciences du langage, Actes du 2^e colloque de Linguistique appliquée*, Université Strasbourg 2, pp. 232-247.

Makomo Makita J.C, 2006-2007, *Cours de Questions Spéciales de Littérature Négro-africaine*, Première Licence Français, ISP-RUTSHURU, inédit.

Mbulamoko N.M .A, 2006-2007, *Cours de sociolinguistique contemporaine*, Première Licence Français, ISP-BUKAVU, inédit.

Ndovya M.J., 2007-2008, *Impact des éléments culturels nande dans quelques interactions verbales en français impliquant des locuteurs nandes*, Mémoire, 2^e Licence, ISP-Rutshuru, inédit.

Nkiko Munya Rugero et al., 2009. *L'Atlas linguistique de la RDC/linguistic Maps of the DRC*, Université de Lubumbashi

Nsuka ZI Kabwiku, 11-16mars 1985, « Langues nationales et éducation : Langues nationales dans l'éducation formelle », in *Actes du Colloque National sur l'utilisation des langues nationales dans l'éducation et la vie socio-culturelle*, CELTA Kinshasa, pp.5-17.

Nyembwe Ntita T, 1981, *Le français et les langues nationales au Zaïre : problématique d'une approche socio-linguistique*, Thèse de Doctorat en philosophie et lettres, Universitaire Catholique de Louvain, la-Neuve, inédit.

Pochard J.C, « Didactique des langues : une position originale à l'intérieur des « sciences » du langage », in *Les linguistiques appliquées et les sciences du langage, Op.Cit* p58-75.

Vogel, K., 1995, *L'interlangue, la langue de l'apprenant*, Toulouse PUM, (original allemand, lernsprach, Tübingen, Narr, 1990).

<http://fr.wikipedia.org/wiki/entrelangue> dans les oeuvres littéraires africaines, 04/05/2007.

Notes

¹ « La situation sociolinguistique de la République Démocratique du Congo est celle d'un plurilinguisme originel dû à l'hétérogénéité structurelle auquel s'est superposé le français qui coexiste avec les autres langues. Sa caractéristique principale est l'existence de quatre langues dominantes intercommunautaires, qui sont devenues des langues véhiculaires depuis l'époque coloniale et sont aujourd'hui langues nationales » (A.MBULAMOKO Nzenge M., 2006-2007, 64)

² « A partir de deux critères : langue statistiquement dominante (corpus) et langue socio-politiquement dominante (status), il est possible d'identifier, en partant de l'exemple du français, cinq types de plurilinguisme :

1. Plurilinguisme à langue dominante unique. C'est le cas de la France où la langue officielle est largement dominante, sans aucune possibilité alternative.

2. Plurilinguisme à langues dominantes minoritaires. Ceci correspond à la situation maghrébine où français et arabe officiel sont en position numériquement minoritaire bien qu'étant les langues de l'appareil de l'Etat.

3. Plurilinguisme à langue dominante minoritaire. Le français dans l'Afrique noire dite « francophone » est langue officielle aux côtés de langues nationales ou régionales au statut pouvant varier d'un pays à l'autre.

4. Plurilinguisme à langue dominante alternative. Dans les situations où il est possible que le français soit remplacé par une autre langue dans ses fonctions officielles. C'est souvent le cas dans les territoires créolophones à base lexicale française (ex. D.O.M.).

5. Plurilinguisme à langues dominantes régionales. « Le français coexiste avec l'Allemand, l'Italien comme en Suisse » (Jean-Charles Pochard, 1997, 66-62).

³ « A côté de cette difficulté majeure liée à l'inaccessibilité de la plupart des régions du pays, il faudrait ajouter la forte diversité linguistique qui fait dire aux linguistes africanistes que la R.D.C est une véritable mosaïque linguistique. En effet, le pays compte plus d'une centaine de langues et dialectes mal connus dans l'ensemble puisque non encore décrits sinon peu ou mal décrits. Par conséquent, nous avons eu à faire face à l'épineuse et délicate question de trancher entre langues et dialectes d'une même langue. La problématique de la distinction entre langue et dialecte est telle que si l'on se réfère à Heine et Nurse (Les langues africaines, Karthala, 2004), si on est « divisionniste », on aura tendance à considérer les dialectes comme des langues distinctes et de ce fait à grossir le nombre effectif des langues dans l'inventaire ; par contre, si on est « agrégationniste », on aura tendance à regrouper des dialectes ou variétés sous une même langue et, de ce fait, à réduire le nombre de langues de l'inventaire ». (Op.Cit,7)

⁴ « L'emploi des langues, est facultatif. Il sera réglé par Décret de manière à garantir les droits des Belges et des Congolais, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». (Charte coloniale belge)

⁵ « le Congrès charge le gouvernement d'assurer l'étude scientifique des langues zairoises (congolaises) ainsi que leur apprentissage à tous les niveaux de notre enseignement ».

⁶ « Sa langue officielle est le français. Ses langues nationales sont le Kikongo, le lingala, le swahili et le Tshiluba. L'Etat en assure la promotion sans discrimination. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'Etat assure la protection ».

⁷ « Sa langue officielle (RDC) est le français. Ses langues nationales sont le Kikongo, le lingala, le Swahili et la Ciluba. L'Etat en assure la promotion sans discrimination. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'Etat assure la protection ».